

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

Almanach Français.

- Lundi 27 (1793).** — Attaque du Fort de Bitche, par le général Augier, contre les Prussiens.
- (1793). — Combat de Bluastel, par le général Hoche, contre les Prussiens.
- (1796). — Combat de Coronna, par le général Vaubois, contre les Autrichiens.
- (1786). — Bataille d'Arcole, par le général Bonaparte, contre les Autrichiens.
- Mardi 18 (1792).** — Combat du Bois d'Asche, par le général Valence, contre les Autrichiens.
- (1805). — Combat de Porlitz, par le général Sébastiani, contre les Austro-Russes.
- (1805). — Prise du Fort Czenstochau, par le maréchal Davoust, contre les Prussiens.

MONTÉVIDEO.

16 Novembre 1845.

(Suite de notre article précédent.)

M. Baudin s'entoura dès lors de personnes qui avaient des intérêts ou des relations sur ces deux rives et recueillit tous les renseignements qui pouvaient lui manquer sur l'actualité de la question. Muni de ces instructions, et après une longue audience du roi, M. Baudin vint à Brest où l'attendait le frégate la *Gloire*. Ces instructions devaient être telles que celles qu'on donne à un agent émé, digne de la confiance du gouvernement, à un homme tel que M. Baudin : en raison de la distance ces instructions devaient être dictées d'une manière large et laisser dans la conclusion de ces affaires la part de talent et quelque chose du succès au moins au négociateur. Il en fut ainsi probablement, sous le premier rapport du moins, puisque M. Baudin accepta, car pour le reste on sait combien il est au-dessus de toute vanité puérile et qu'il n'a jamais en vue que son devoir et le bien public, seule récompense qu'il ambitionne.

Il en fut cependant bien autrement. Arrivé à Brest, le vice-amiral presse ses dernières mesures et donne l'ordre du départ. Or, que tout à coup il reçoit de Paris, par une dépêche télégraphique, l'ordre de ne point mettre à la voile jusqu'à autre disposition, et quelques heures plus tard lui parviennent de nouvelles instructions dont l'esprit a toujours été ignoré mais qui devaient être contraires aux premières, ou restreindre singulièrement les pouvoirs de l'agent : contrairement à la pratique admise en notre chancellerie, surtout dans une circonstance semblable en raison de l'éloignement et de la gravité de la question. Le bruit qui a prévalu dans le public et que pour notre part nous croyons très fondé c'est que ces dernières instructions étaient, comme tout ce qui précédait, entaché de la tendance de la paix à tout prix, et bien désagréablement pour M. Thiers,

l'impulsion était donnée, le roi lui-même était prévenu, M. Duperré était au conseil, dont M. Thiers, qui n'était nullement éclairé à cette époque sur la vitalité de la question qu'il a défendu depuis avec tant de chaleur, fut obligé de partager l'avis.

Toujours est-il que toute la susceptibilité de M. Baudin se souleva contre les nouveaux ordres qu'il venait de recevoir. Et en effet, mettons-nous pour un moment à la place de l'amiral plénipotentiaire et discutons les deux hypothèses dans nous avons parlé. Ne lui laisser qu'une sphère d'action restreinte n'était-ce point accorder, malgré ce nouveau choix, les reproches qu'on lui avait fait à la tribune et dans la presse d'avoir légèrement traité l'arrangement préliminaire avec le Mexique ? Faire avec lui ce qu'on ne fait point avec un agent ordinaire ou débutant dans la carrière, n'était-ce point douter injurieusement de son zèle et de ses hautes capacités ? et dans l'exécution d'ordres ainsi limités M. Baudin ne s'exposait-il pas de nouveau à l'espece de désapprobation qu'il avait encourue.

Dans le second cas, pour nous le plus probable, des conditions d'un traité toutes tracées, M. Baudin pouvait-il accepter ? En le faisant, il se voyait forcé d'agir contre ses principes et sa conscience, contre ses amis politiques à Buenos-Ayres et à Montevideo, il se voyait forcé dans les deux Républiques de trahir les hommes libéraux, les tendances généreuses, il lui fallait agir contre l'honneur et la dignité de France, contre ses intérêts et son influence. Lui surtout l'ancien négociant, pouvait calculer sûrement tout le mal qui résulterait de l'exécution de semblables ordres : enfin, et avant tout, c'était exposer, abandonner pour ainsi dire à la merci d'un Rosas les personnes et les propriétés de 25.000 Français dont beaucoup lui étaient chers.

Oh non ! aucun de ceux qui comme nous connaissent et l'âme forte et le cœur droit de M. Baudin, n'aura douté de ce qu'il allait faire.

L'officier général n'hésita point, il retourna immédiatement à Paris. Le conseil le revit avec beaucoup d'étonnement et non sans quelques démonstrations d'un mécontentement très vif. Nous ne rapporterons point ici les paroles échangées dans cette circonstance entre le vice-amiral et le président du conseil, nous n'avons point de renseignements assez certains à cet égard et d'un autre côté les convenances ne nous paraissent point permettre la publication de certains détails. Nous pouvons garantir seulement que le langage de M. Baudin fut à la hauteur de sa conduite et que lorsqu'au milieu d'une explication devenue très vive l'expression de *conseil de guerre* fut prononcée il s'écria avec force : « Eh messieurs, ces juges dont vous me menacez je venais moi-même vous les demander. »

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENT OFFICIEL.

Salto, 5 Novembre 1845.

Excellence.

Les communications que portait la goëlette *Piramide*, ont été interceptées par l'ennemi, et je pense que V. E.

doit avoir appris cet événement, le seul défavorable que nous ayons eu jusqu'à présent dans cette campagne. Le commandant de la péniche *Itusaingo*, qui convoyait cette goëlette et le *Legionnaire*, a été fusillé, après avoir passé en conseil de guerre, et les pièces de la procédure seront remises à V. E. dans le moment plus tranquille. Nous avons occupé le Salto le 3 au matin, et nous n'avons trouvé que quelques ennemis peu disposés à se battre. Les habitans avaient été amenés à l'intérieur, les sardes et brésiliens seuls étaient restés. Le commandant Ansani a pris possession de la place, dans le plus grand ordre avec les quatre compagnies de la légion. Ensuite deux détachements français et anglais ont débarqué, et après avoir organisé la défense de la ville, nous avons fait une reconnaissance sur l'ennemi qui n'était que 80 hommes de cavalerie.

Voici les motifs de l'occupation de ce point : les communications du colonel Baez reçues à l'embouchure du Dayman, et dont je vous envoie les originaux ; la certitude que le général Paz se trouve aux environs de Santa Ana ; des bruits sur l'entrée du général Medina à Cuareim ; cent cinquante cavaliers commandés par Joseph Mundell, qui se composent des soldats du capitaine Basualdo et des lieutenants Magallanes et Joseph Dominguez, auxquels j'ai déjà distribué des armes et des vêtements au ruisseau Malo, lesquels doivent se maintenir..... travaillant à préparer des remontes ; deux cents mille cuirs qui sont, dit-on au haut de la rivière, et qui doivent bientôt descendre ; un capitaine de la division Baez qui se maintient avec 60 hommes sur l'Arapey ; beaucoup de batiments à la rivière de la Concordia, que l'ennemi armerait sans doute, si nous descendions, et enfin la crue qui m'a permis de faire remonter jusqu'au Salto Grande, l'*Emancipation*, l'*Espérance*, et une péniche.

La tente de campagne de Garçon est en vue du *Cagancha*. La dernière péniche de guerre qu'il avait, et un canot qui lui servait pour le passage, se sont réunis à nous. La péniche a un canon de 4 et d'autres armes. Par les passés il paraît qu'au premier mouvement du *manco*, Garçon mettra ses jambes à son cou, et qu'il n'a pas plus de 1200 hommes. La désertion de l'ennemi est très grande les Entreriverains pour Montiel, et les Correntins pour le haut.

Que Dieu vous conserve
Joseph Garibaldi.

A. S. E. le Ministre de la guerre et de la marine, Brigadier général Rufino Bauza.

Le brick français Auguste, de Marseille, capitaine Fabre, s'est perdu à Castillos dans la nuit du 30 au 31 passé.

Le capitaine, le second, et deux marins ont péri ; sept d'entr'eux qui ont survécu ont été obligés d'aller à Rocha. M. Denoix, gerant le consulat de France, ayant appris cela, a obtenu du général assigeant, la permission de faire venir à Montevideo ces malheureux, qui sont arrivés dimanche par Maldonado, sur une goëlette envoyée express.

Le brick américain Sea Bird parti le 26 passe pour Rio-Grande, a naufragé a Punta Negra. Deux passagers orientaux et 4 matelots sont noyés. Le capitaine et un matelot sont seuls sauvés.

RIO DE JANEIRO, 24 OCTOBRE.

(Suite.)

En mai 1845, l'intervention anglo-française n'était pas encore décidée; mais le gouvernement argentin prévoyait (peut-être en avait-il reçu l'avis d'Europe) que si elle s'effectuait, elle serait appuyée par le Brésil. De là, désir de rendre le Brésil suspect, quant à ses vues ultérieures sur l'Etat Oriental: de la révélation et publication du traité d'alliance offensive et défensive entre le Brésil et la Confédération, signé en 1843, par MM. Carneiro-Leão Torres et Guido, publication faite sous le léger prétexte d'une indication, à cet égard, de M. le député Saturnino dans les chambres brésiliennes, mais publication partielle et incomplète, donnant seulement le texte du traité, l'article du protocole à l'égard de pleins pouvoirs, et la note du ministre Arana au général Guido, sur les motifs de la non ratification.

Ce fut donc avec cette publication tronquée que la *Gaceta Mercantil* prétendit justifier le refus de ratification et rendre en même temps suspects les desseins du Brésil sur l'état Oriental.

Pour laisser apprécier convenablement les intentions des deux gouvernements, il eut fallu qu'on publiât toutes les notes échangées entre le ministre des affaires étrangères du cabinet Impérial et le général Guido, ainsi que le protocole des conférences tenues préalablement à la signature du traité. Mais cette manière de procéder n'agréait pas la *Gaceta Mercantil*; on eût vu alors trop clairement de quel côté étaient et de quel côté n'étaient pas bonne foi, loyauté et franchise. Nous sommes convaincus qu'un ministre brésilien, s'il s'en fut trouvé un à Buenos-Ayres, qui aurait voulu faire imprimer ces pièces manquant pour compléter la publication, l'aurait tenté inutilement. M. Guido a été parmi nous, à cet égard, dans une position plus favorable: nous l'en félicitons et nous en félicitons notre pays.

Quelle est cependant, en réalité, le principal motif qui a pu induire le gouvernement de Buenos-Ayres à solliciter par l'intermédiaire du général Guido, une alliance offensive et défensive contre le gouvernement de D. Fructoso Rivera? Pourquoi, en second lieu, le gouverneur Rosas n'a-t-il pas ratifié le traité du 24 mars objet de sollicitations si instantes de sa part?

Le principal motif qu'eut le gouverneur Rosas, pour solliciter l'alliance, fut évidemment la crainte de l'intervention anglo-française telle que les notes adressés au ministère argentin le 16 décembre 1843 par les ministres d'Angleterre et de France MM. Mandeville et de Lur, des la montraient dans l'avenir possible, ou même, suivant les probabilités, infaillible. Qui aurait pu croire en effet que les gouvernements d'Angleterre et de France, après une pareille déclaration attendraient plus de trente mois encore avant de la mettre à effet, avant de se résoudre à employer la force?

Or l'alliance avec le gouvernement impérial décidait la question avant l'arrivée possible des ordres définitifs des gouvernements anglais et français.

Les raisons dont se servait le général Guido, pour inciter le Brésil à cette alliance étaient: 1°. le désir manifesté par les états intervenans de rendre libre la navigation de la Plata et de ses affluens mettant ainsi à découvert une partie du territoire brésilien, par les rives des fleuves Uruguay, Paraná, Paraguay, Jaurú, etc. 2°. l'atteinte qui serait portée ainsi par l'intervention à l'exercice plein et entier des droits du belligérant, entre les peuples indépendans de l'Amérique du Sud; 3°. l'augmentation de pouvoir qui en résulterait pour D. Fructoso Rivera, allié des rebelles de Rio-Grande.

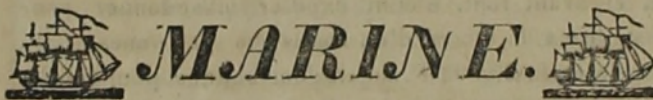
M. Carneiro Leão, nommé ministre des affaires étrangères le 20 janvier 1843, après quelques conférences avec le général Guido, et muni du memorandum et projet de traité présentés par ce général le 5 février, lui répondit le 9: «le gouvernement impérial est prêt à traiter avec la Confédération Argentine, au sujet de la pacification de l'Etat Oriental et de la province de Rio-Grande, les deux gouvernements agissant collectivement ou chacun à part. Mais une convention de ce genre ne doit faire partie que d'un traité définitif de paix contenant aussi des dispositions relatives à la démarcation des frontières de l'Empire et de l'Etat Oriental; dispositions auxquelles pourraient s'en joindre d'autres, comme le commerce et la navigation, ce qu'exige l'intérêt réciproque des deux pays.»

(Courrier du Brésil)

(La suite au prochain numéro)

AVIS.

Le COURRIER EUROPEEN, ayant jusqu'ici entretenu ses lecteurs de sujets appropriés, autant que possible, aux goûts et aux intérêts de ses abonnés, au Brésil, sans négliger toute fois de satisfaire la curiosité de ses lecteurs d'Europe, prétend suivre avec persévérance la marche qu'il a adoptée, dans le choix et la rédaction de ses articles, qui ont été accueillis avec bienveillance par la presse brésilienne. La rédaction du COURRIER profite de cette occasion pour témoigner aux différentes feuilles de Rio de Janeiro, sa sympathie pour leur procédés généraux et leur impartialité; le COURRIER reconnaissant espère acquiescer un nouveau titre à l'accueil bienveillant qu'il a reçu dans ce pays; il partage avec la presse du Brésil ces sentimens sincères de respect pour les institutions du pays et de dévouement à ses intérêts; et, voulant s'unir plus étroitement à elle, il adopte, des aujourd'hui, le titre de COURRIER DU BRÉSIL.



et

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES

Entrées du 17.

Cette le 1er septembre, brick français *Bey*, 213 tonneaux, capitaine Sevorie, consignés Dejean, 364 pipes vin, etc. etc.

Setubal le 17 septembre, trois mats anglais *Urgent* 276 tonneaux, capitaine Guillermo Newton, consignés à Parlanc Maclean.

New York le 13 septembre, trois mats brémois *Florian*, 303 tonneaux, capitaine J. G. Poppecor, consignés à Morfs y Purdon.

AVIS DIVERS.

AVIS.

Monsieur Eugène Dubut, annonce au public qu'il va commencer le 15 courant à professer son état de degreisseur, dans la rue du Rincon, n° 142. Il prévient les personnes qui auraient des effets tachés qu'on peut les lui livrer en toute confiance; il garantit d'enlever les taches sans endommager les étoffes.

AU CHAPEAU FRANCAIS.

Rue des Trente-trois, n° 88, à côté de l'armurerie de M. Aubriot, l'on vient de recevoir de Paris un bel assortiment de chapeaux à poil, castors gris ras, à la dernière mode dite Polka, comme aussi des casquettes pour homme et enfans et des chapeaux mécaniques de mérinos gris et noirs.

DEUXIEME LEGION DE G. N.

ORDRE DE JOUR DU 13.

La formation d'une 5me batterie étant autorisée par le général d'armes, ceux qui vont en faire partie devront se présenter à l'Etat-major pour se faire inscrire et recevoir les rations en attendant que le cadre de la batterie soit formé.

AVISO JUDICIAL

No habiendose realizado el dia cuatro del que luce la junta de acredores de D. José Calzada, convocada por orden del Señor Alcalde Ordinario del Departamento á petición de aquél, por falta de número, su Señoría conformandose con el dictamen del Señor asesor de la causa, ha dispuesto que ademas de ser citados personalmente los acredores que puedan ser habidos, lo sean todos por los Periodicos de esta Ciudad para que el día veintiuno del corriente mes á la una de la tarde, concurrán en la sala del Juzgado cada uno con los documentos de sus credits á efecto de tener la junta general-solicitada por el deudor comun, y dispuesta por el Juzgado, y en atención á que en el anterior aviso se les apercibió á los inesistentes de tener buen estar y pasar por lo que determinase la mayor parte de dichos acredores concurrentes; que dan, por el presente apercibidos de que así ha de efectuarse realizada la reunion, parandoles por lo tanto todo el perjuicio que haya lugar por derechos y cumpliendo lo mandado se hace esta publicación para que llegue á noticia de todos.

Montevideo 12 de noviembre de 1845.

Pedro LATORRE.

Escribano público.

AU BON MARCHE.

Dans la rue du Cerrito, n° 184, à l'angle de la rue Ituzaingo, n° 53, on vend du vin carlon, bonne qualité, sans eau, au bas prix de 3 vintains la cuarta, et de l'huile excellente à manger à 9 vintains.

AVIS AU COMMERCE.

Un jeune homme, connaissant la langue espagnole et la tenue des livres en partie double, désire s'employer dans une maison de commerce.

S'adresser chez M. Rabachon, tailleur, rue du 25 Mai, n° 285.

AVIS.

Les personnes qui se considerent comme ayant droit à la quille du paylebot (prise) MARIANE, se présenteront au juge de paix de la première section de cette capitale, le 15 du courant, pour prendre connaissance des propositions que font quelques intéressés dudit paylebot.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.